

Investissement Canada—Loi

lancer des idées et des techniques nouvelles. Il faut manifestement redorer le blason du Canada en tant que pays d'investissement. Ce projet de loi vise à modifier le nom et le mandat de l'AEIE. Il contribue ainsi grandement à améliorer la réputation du Canada. Il montre clairement aux Canadiens comme aux étrangers que nous souhaitons encourager les investissements et stimuler le développement industriel et commercial.

Les acquisitions importantes effectuées par des étrangers continueront d'être évaluées en fonction de leur bénéfice net pour l'économie, mais le processus sera grandement modifié. Il sera désormais plus simple et plus rapide. Par exemple, presque tous les investissements visant à établir de nouvelles entreprises au Canada échapperont à l'examen. Avec ce projet de loi la plupart des acquisitions d'entreprises canadiennes par des étrangers ne seraient plus sujettes à un examen, sauf dans le cas d'acquisitions importantes qui pourraient avoir des répercussions sérieuses sur l'activité économique, industrielle ou culturelle au Canada. Il autorise l'examen d'acquisitions de moindre importance et l'établissement de nouvelles entreprises dans des domaines reliés à la culture, comme l'édition, la production de films et la distribution. La mesure tient compte de la différence entre les acquisitions d'entreprises dont la plus grande partie de l'actif est d'origine canadienne et celles où l'actif canadien est simplement compris dans une transaction plus importante conclue à l'extérieur du Canada. Elle garantit qu'on prendra rapidement une décision au sujet des propositions qui doivent être soumises à un examen en fixant des délais précis, en simplifiant le processus de prise des décisions et en fournissant à l'avance des conseils aux investisseurs possibles.

J'ajoute, monsieur le Président, que pendant le débat, les députés de l'opposition qui ont pris la parole pour défendre l'Agence d'examen de l'investissement étranger ont affirmé que l'Agence n'avait rien fait en réalité pour dissuader les investissements étrangers. Ensuite, ils ont donné toutes sortes de raisons qui devraient nous inciter à nous opposer aux investissements étrangers. C'est tout à fait paradoxal. Comme nous savons que l'investissement étranger peut créer les emplois dont le Canada a besoin et qu'il créera effectivement ces emplois, que les Canadiens veulent travailler et envisagent le problème de façon raisonnable, notre parti et notre gouvernement prennent les mesures nécessaires pour attirer de nouveaux emplois au Canada. Les habitants de Cape Breton Highlands-Canso favorisent l'investissement étranger et veulent des emplois pour eux-mêmes et leur famille. Ils préféreraient que ce soit des Canadiens qui investissent et cela fait des décennies qu'ils les invitent à le faire. On ne peut cependant pas nous demander d'endurer le sous-développement économique et les coûts sociaux qui l'accompagnent pendant bien des décennies encore.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je prends avec plaisir la parole sur le projet de loi C-15, loi sur Investissement Canada. Certains de mes collègues s'étonneront peut-être qu'un député de l'Île-du-Prince-Édouard s'intéresse à ce point au changement de nom de l'Agence d'examen des investissements étrangers qui va devenir Investissement Canada.

Cet organisme n'a pas eu tellement d'influence dans les provinces de l'Atlantique. Il est certain que l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas autant ressenti ses effets que bien d'autres provinces. Les données relatives aux capitaux investis dans la

région de l'Atlantique depuis dix ans nous révèlent que dans cette région 3 p. 100 seulement ont servi à des prises de contrôle, et 5 p. 100 à l'implantation de nouvelles entreprises. Il ne faut toutefois pas en conclure que le projet de loi sur Investissement Canada ne modifiera pas la portée des investissements étrangers dans les provinces de l'Atlantique.

Le Canada a besoin de capitaux étrangers pour mettre ses ressources en valeur et créer des emplois. De tout temps ils ont été utiles au développement régional et ils ont contribué, dans l'ensemble, à mettre nos ressources en valeur. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, nous avons eu recours aux investissements étrangers pour construire notre réseau de transports. Ceux-ci nous ont aidés à le parachever. A l'époque, il s'agissait principalement de portefeuilles de titres grâce auxquels les Canadiens conservaient la propriété de leurs entreprises.

La situation diffère un peu de nos jours. L'investissement se fait aujourd'hui directement et la plupart des grandes sociétés au Canada n'appartiennent plus à des Canadiens. Nous ne voulons pas décourager l'investissement au Canada, mais nous devrions tous nous efforcer d'accroître le niveau de participation canadienne dans les entreprises. La participation canadienne sert évidemment à sauvegarder les intérêts des Canadiens. L'équilibre entre l'investissement et la participation est possible. Le Canada possède d'abondantes ressources dont l'exploitation fournit de nombreuses occasions d'investissements avantageux. Il est toutefois tout aussi important que les Canadiens gardent le contrôle de leurs ressources, surtout celles du secteur primaire comme l'agriculture, les pêches, les forêts et les mines. C'est important pour l'avenir de ce secteur et pour que le Canada reste concurrentielle sur les marchés internationaux.

● (1240)

Je voudrais examiner avec vous certaines des dispositions qui transforment l'Agence d'examen de l'investissement étranger en Investissement Canada. La modification la plus remarquable est celle qui retire au cabinet le pouvoir ultime de décision dans l'examen des demandes. Les instances régionales pouvant orienter les décisions pour qu'elles répondent au mieux des intérêts des régions, sont supprimées. En d'autres termes, le ministre chargé d'Investissement Canada pourra essentiellement prendre lui-même cette décision. En ma qualité de représentant de l'Atlantique, plus précisément de l'Île-du-Prince-Édouard, cela m'inquiète beaucoup. Je me demande si le ministre comprend bien la situation de cette région.

Il faudrait repasser quelques déclarations que le ministre a faites ces dernières années. D'abord, il n'a pas été un grand promoteur de la création d'emplois et les habitants des provinces atlantiques le savent bien. L'économie de notre région bat de l'aile et nous devons compter largement sur les programmes de création d'emplois. L'infrastructure industrielle, qui existe ailleurs au Canada, surtout dans le centre, nous fait défaut. Nous en sommes réduits à nos ressources traditionnelles, soit l'agriculture, la pêche et l'exploitation minière.

Jusqu'ici, le débat a porté surtout sur ce qui se passe au sud de notre frontière, sur les flux de capitaux entre les États-Unis et le Canada. La plupart des députés ont parlé d'investissements américains. Pourtant, par le passé, et il en sera probablement ainsi à l'avenir, nous avons réussi à obtenir des investissements d'Europe. J'ignore si le ministre, et le gouvernement en général, ont réfléchi aux effets que la loi sur Investissement Canada allait avoir sur le secteur de la pêche, à moins que la